



Bulletin Officiel

N° 4061 Jeudi 08 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ESSOUKNA

2

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »

3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AIL 2012-1

4-5

COMMUNIQUE

ARAB INTERNATIONAL LEASE

6

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -

Le conseil d'administration de la société ESSOUKNA, réuni le 07 Mars 2012, a décidé de soumettre à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire qui sera convoqué ultérieurement, la proposition d'augmenter le capital social de la société de 20% par attribution de 601.250 actions nouvelles gratuites, de un dinar de nominal, pour 3.006.250 actions anciennes, soit une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes. Cette augmentation sera réalisée par incorporation d'une partie des réserves.

Cette assemblée générale extraordinaire se réunira en principe le même jour que l'assemblée générale ordinaire et décidera des modalités de réalisation de l'augmentation du capital de la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège Social : 07, Rue Borjine Montplaisir 1073

APPEL A CANDIDATURE

1. Objet :

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » s'est engagée en **2010**, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits porteurs.

A cet effet, Tunis Re invite les détenteurs intéressés à participer à cet appel à la candidature.

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'augmentation du capital social par OPF.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus **de 0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et de plus de **5%** pour les actionnaires institutionnels.

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent fournir les pièces justificatives qu'ils répondent aux conditions fixées par le règlement N°02/2009 du **30 Juin 2009** relatif à la désignation des administrateurs au sein des Conseils d'Administration des Sociétés d'Assurance et des Sociétés de Réassurance et ce conformément aux dispositions des articles **50** ter et **85** du codes des assurances. (le règlement n°02/2009 précité est consultable sur le site de Tunis Re (www.tunisre.com.tn)).

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re.
- Une copie du CIN et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales et de l'article **85** du code des assurances.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter
- Une attestation du nombre d'actions de Tunis Re détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte.
- Le CV détaillé et accompagné des copies des diplômes.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de Tunis Re et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre Centrale au siège de **Tunis Re, RUE BORJINE N°7 MONTPLAISIR 1 TUNIS 1002**, au plus tard le **30 Mars 2012** (le cachet de la poste fait foi).
- La liste des candidatures agréées par le Ministère des Finances sera publiée avec la convocation à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.
- Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats agréés par le Ministère des Finances, par les actionnaires minoritaires au cours d'une séance spéciale où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017**.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013**. Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nourira - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ARAB INTERNATIONAL LEASE
Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars
11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. N° B111820/1996

L'Arab International Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweïtienne a acquis 450 000 actions AIL qui étaient détenues par :

- Union Internationale de Banques – UIB : 200 000 actions
- The Arab Investment Company – AIC: 200 000 actions
- The Arab Fisheries Company – AFC : 50 000 actions

Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.

Le changement de la structure de capital de l'AIL n'a pas, dans l'immédiat, un effet sur la composition du Conseil d'Administration de la société.

Une réunion du conseil d'administration de l'AIL aura lieu fin mars pour la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres représentants les actionnaires cédants.

2012 - AC - 18

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,480%	1 000,260
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,505%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,564%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,637%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,740%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,784%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,843%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,902%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,946%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,019%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,078%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,122%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,195%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,224%	1 007,497
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,530%	1 023,318
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,794%	1 052,736
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,917%	1 071,487
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,224%	1 046,748
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,420
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,785
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 037,224
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,492
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,636
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,141
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		951,929

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,170	140,180		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,301	12,302		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,261	1,261		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,081	34,084		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,507	46,510		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	164,735	163,941		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	575,706	573,335		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,236	135,060		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,461	127,424		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,504	117,505		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,332	115,359		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,317	94,383		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,367	151,319		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,882	99,675		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,932	103,833		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 302,960	1 304,491		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 256,619	2 286,981		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,906	107,675		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	110,127	109,971		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,360	122,222		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 191,593	1 193,254		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	130,328	131,431		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,202	15,245		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 872,089	5 890,395		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 698,009	6 712,264		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,252	2,233		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,870	1,859		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,144	1,142		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,255	108,265
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,086	105,096
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,979	105,989
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,783	103,794
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,047	104,057
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,799	107,807
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,452	104,462
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,558	104,567
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,778	104,789
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,186	106,194
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,179	103,189
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,897	104,908
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,493	104,502
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,263	107,273
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,457	106,465
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,290	103,296
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,352	103,361
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,877	104,886
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,087	103,097
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,916	103,925

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,333	104,340
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,202	103,212
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,868	104,877
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,225	105,237
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,594	102,603
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,569	10,570
55	FCP AXIS AAA	A AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,252	104,261
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,297	103,306
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,166	102,228
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,335	75,137
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	151,827	151,800
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 497,609	1 497,481
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,691	113,551
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	114,777	114,687
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,241	91,100
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,591	16,579
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	279,783	281,082
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,269	45,207
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 411,480	2 403,256
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,781	80,726
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,684	58,675
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	101,823	101,766
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,400	112,323
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	104,555	104,286
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,829	11,831
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,762	12,737
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,893	16,848
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	16,994	16,941
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,429	12,417
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,528	10,510
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,355	10,350
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,354	10,354
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,367	125,318
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,389	124,388
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,374	10,359
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	115,344	115,431
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,107	20,052
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,349	99,286
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,243	100,201
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,447	100,672
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,222	100,241
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	109,426	109,177
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,313	142,288
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,121	11,199
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	117,422	117,552
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	116,994	117,083
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	103,186	104,434
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	102,274	103,066
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,710	183,024
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,340	164,536
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,865	143,001
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 975,427	10 001,231
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	196,400	196,842
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,629	136,571
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 534,999	1 537,447
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	108,603	109,163
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,795	98,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,027	115,654
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 122,992	10 104,182

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS